

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 octobre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-10-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-10-315

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 octobre 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 11.3** Résolution pour accepter la démission d'un employé au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie.
- 4.6** Demande du Club des Lions.

RETIRER :

- 16.1** Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale – Édition 2014-2015

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-316

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

INVITATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE LA MONTÉRÉGIE EST.

LA CRRNT invite le maire et/ou le conseil municipal à une sortie terrain en milieu forestier afin de faire connaître le potentiel économique des différentes ressources de la forêt dans la MRC d'Acton qui aura lieu le 14 octobre 2014 à 13 h 00;

Mme Nathalie Ouellet, directrice générale et monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, seront présents à cette activité. Aucun membre du conseil municipal ne sera présent.

Le conseil prend acte

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.

Dépôt d'une lettre du M.T.Q. expliquant qu'ils ne peuvent accéder favorablement à la demande d'installation des enseignes pour passage de piétons – Résolution 2014-09-297, étant donné que ces derniers n'installent pas ce type de signalisation sur les routes relevant de leur gestion.

Le conseil en prend acte.

Rs.2014-10-317

SAUVONS POSTES CANADA – DEMANDE D'APPUI.

Attend que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouvertures des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans la collectivité partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Poste Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-318

INVITATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON – LES GRANDES CONFÉRENCES.

Attendu que la Chambre de Commerce de la région d'Acton invite les élus à la conférence offerte par David Bernard qui aura lieu le 18 novembre 2014 dans le cadre des Grandes Conférences;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 105 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 00-110-00-310, à la Chambre de Commerce de la région d'Acton afin de permettre à trois (3) personnes d'assister à cette conférence. Le coût du billet, incluant le buffet, est de 35 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-319

DEMANDE D'AIDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE POUR ORGANISER UNE PARADE DU PÈRE NOËL.

Attendu que la Chambre de Commerce entend procéder à une deuxième édition de la Parade du Père Noël, qui aura lieu le 6 décembre 2014;

Attendu que le comité organisateur demande l'aide de la Ville pour réaliser ce projet;

Attendu que le comité demande d'approuver le trajet et le prêt des équipements suivant : 40 cônes, 4 à 6 walkie-talkies, 6 dossards, un porte-voix, une cabane en face de l'école St-André et des barrières pour fermer les rues et demande qu'une personne du conseil municipal siège sur le comité;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise le trajet proposé par le comité;

Que la Ville autorise le prêt d'équipements suivant: 40 cônes, 4 à 6 walkie talkies, 6 dossards, un porte-voix, une cabane en face de l'école Saint-André et des barrières pour fermer les rues;

Que le conseiller Bruno Lavallée siège sur le comité organisateur de la Parade du Père Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-320

DEMANDE DU CLUB DES LIONS

Attendu que Le Club des Lions demande l'autorisation de tenir une collecte de fonds lors de leur activité annuelle de « vente de pommes » afin d'aider plusieurs organismes locaux au cours de l'année;

Attendu que cette activité se tiendra aux coins des rues de Roxton et d'Acton, du Marché et Lemay et St-André et Landry samedi le 11 octobre de 8 h 30 à 12 h;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavalée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Le Club des Lions à tenir une activité de collecte de fonds le samedi 11 octobre de 8 h 30 à 12 h aux coins des rues Roxton et d'Acton, du Marché et Lemay et St-André et Landry;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-10-321

RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR « LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-ANDRÉ, NUMÉRO 2825 ».

Considérant que les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale ont soumis le 11 septembre 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1007, rue d'Acton à Acton Vale et dont l'organisme est le seul utilisateur;

Considérant que les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale ont rempli le formulaire relatif à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, le 5 septembre 2014;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandée par les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-322

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE 3 AVENANTS POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 27 518.49 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Construction Bugère inc. en paiement des avenants de modification numéros ODC-1, ODC-2 ET ODC-3 pour la réfection des équipements sportifs.

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-323

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2014-09-308.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2014-09-308;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'ajouter un 6^e alinéa à la résolution 2014-09-308 pour y lire :

Que le conseil s'engage à faire entretenir les ouvrages de rétention des eaux pluviales et tenir un registre d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-324

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2015 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2015, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-325

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 273-2014 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 273-2014 ayant pour titre « Règlement numéro 273-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage de manière à agrandir la zone à dominance industrielle numéro 402 par l'ajout d'une partie du lot numéro 4 325 059 (lot projeté numéro 5 598 731) actuellement partie de la zone à dominance résidentielle numéro 131 »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 octobre 2014 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 273-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 273-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à agrandir la zone à dominance industrielle numéro 402 par l'ajout d'une partie du lot numéro 4 325 059 (lot projeté numéro 5 598 731) actuellement partie de la zone à dominance résidentielle numéro 131.

Rs.2014-10-326

PROGRAMME D'ACHAT REGROUPE D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE L'UMQ – REGROUPEMENT ESTRIE – RENOUELEMENT DU CONTRAT.

Attendu les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2014-2015;

Attendu les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme René Laporte & associés, suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Attendu l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie, soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la municipalité d'Acton Vale accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2014-2015 pour un montant total de 59 034 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant René Laporte & associés et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-xxx-00-420 pour l'année 2014 et le poste frais payés d'avance pour l'année 2015;

Que la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-10-001 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 9 959 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

Que la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-10-001 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 21 609 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

Que la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'UMQ d'une somme de 590.34 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

Que la municipalité autorise enfin monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité d'Acton Vale tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-327

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS VOLONTAIRES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (police no. 1LN70) des pompiers volontaires de la Ville d'Acton Vale avec la firme Assurexperts J.Léon Bernard Inc. pour une prime annuelle de 1 375 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-328

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu qu'une soirée aura lieu le 05 décembre 2014 dans le cadre des festivités de Noël pour les employés de la Ville au Carrefour des Générations;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit servir des boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, à présenter une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de cet événement le 05 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-329

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE TROIS PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE DU MOULIN, AINSI QUE SUR LA PISTE CYCLABLE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser l'installation de trois panneaux arrêt obligatoire sur la rue du Moulin, côté ouest, ainsi que sur la piste cyclable, côté nord et côté sud,

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- A) Cahier d'enregistrement – règlement 272-2014;
- B) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- C) Service incendies.

Le conseil prend acte.

....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-10-330

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE, L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.

Attendu la résolution 2014-08-284, adoptée le 18 août 2014, par laquelle le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la mise aux normes de l'eau potable, l'agrandissement du bâtiment, ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs à EXP car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec EXP ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 285 200 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat relatif à la préparation des plans et devis, tel que stipulé aux articles 1 à 7 du bordereau de soumission, pour un montant de 141 000 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense de 141 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 et de financer cette dépense à même le fonds d'administration;

L'adjudication ainsi que le paiement du contrat relatif aux travaux de surveillance, tel que stipulé aux articles 8 à 13 du bordereau de soumission, au coût de 144 200 \$ plus taxes, est conditionnelle à l'approbation du règlement 272-2014 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-331

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-08-2014 au 29-09-2014	202 380.26 \$
• Paiements par AccèsD du 01-09-2014 au 30-09-2014	122 306.51 \$

<ul style="list-style-type: none"> • Salaires et REER pour le mois de septembre 2014 	102 398.44 \$
Liste des comptes à payer : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de septembre 2014 	294 023.53 \$
Grand Total	721 108.74 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-332

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'UTILISATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Attendu que lors de l'adoption du budget, le conseil a autorisé une dépense de l'ordre de 20 000 \$ pour la reconfiguration du stationnement du parc Donald Martin, payable à même les surplus libres;

Attendu que le coût total des dits travaux s'élève à 30 550 \$;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'utilisation d'un budget supplémentaire de 10 550 \$ payable à même les surplus libres pour la reconfiguration du stationnement du parc Donald Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-333

RÉSOLUTION POUR RETOURNER L'EXCÉDENT DE FINANCEMENT AUX SURPLUS LIBRES.

Attendu la résolution 2012-08-245, qui décrétait des travaux d'infrastructures de voiries, d'aqueducs et d'égouts, pour le projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry, pour un montant de 400 000 \$ et dont le financement des dépenses était à même les surplus libres;

Attendu qu'il subsiste un excédent de financement de 82 969.94 \$ suite aux travaux effectués;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De retourner le montant de 82 969.94 \$ aux surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-334

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Christian Giroux à titre de pompier volontaire au Service des Incendies. Sa date d'embauche sera effective le 7 octobre 2014. La rémunération de monsieur Giroux sera selon les conditions salariales de la convention collective à l'échelon de salaire de pompier (plus de 12 mois).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-335

PERMANENCE D'EMPLOI À TITRE D'OPÉRATEUR - MÉCANICIEN POUR LE SERVICE DE FILTRATION ET ÉPURATION DES EAUX.

Attendu la résolution numéro 2014-05-192;

Attendu que la directrice générale avec l'aide de l'assistant du Service de filtration et épuration des eaux ont évalué que monsieur Guillaume Cardin a complété avec succès sa période de probation à titre d'opérateur - mécanicien pour le Service de filtration et épuration des eaux;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De confirmer la permanence d'emploi de monsieur Guillaume Cardin à titre d'opérateur - mécanicien pour le Service de filtration et épuration des eaux, à compter du 10 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-336

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Attendu la réception d'une lettre transmise par madame Pamela Bonneau à la coordonnatrice – Ressources humaines et communication l'informant de sa démission en tant qu'employé au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la démission de madame Pamela Bonneau, au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie. Cette démission est effective au 17 novembre 2014.

De remercier madame Bonneau pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le Maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

Monsieur Pierre Chagnon apporte des commentaires concernant la haie de cèdres et demande que la dérogation soit refusée.

Rs.2014-10-337

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 629, RUE DU MOULIN À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 03 septembre 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 629, rue du Moulin à Acton Vale;

Attendu que monsieur Serge Côté demande une dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation et la hauteur dérogatoire d'une haie longeant les voies de circulation situées du côté gauche à l'arrière de sa propriété;

Attendu que la haie de M. Côté serait, selon sa déclaration qui n'a pu être confirmée, implantée à 30 centimètres de l'emprise de la voie de circulation et que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 12.3.4 stipule qu'une haie doit être plantée à une distance minimale de 1 mètre, soit une implantation dérogatoire de 70 centimètres;

Attendu que la haie atteint présentement une hauteur d'environ 1,8 mètre et que le règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5 paragraphe b stipule qu'une haie aménagée parallèlement à la voie de circulation peut atteindre une hauteur maximale de 0,9 mètre, soit une dérogation d'environ 90 centimètres au niveau de la hauteur;

Attendu que la haie est située à l'intersection de la rue du Moulin et de la piste cyclable (sentier de motoneige en hiver) et que la hauteur de celle-ci réduit la visibilité des usagers de la route et de la piste cyclable à l'intersection et pourrait être mise en cause advenant un accident;

Attendu que la réglementation municipale stipule que dans tous les cas, les dispositions relatives au triangle de visibilité à une intersection doivent être respectées;

Attendu le taux de fréquentation élevé de la piste cyclable à cet endroit;

Attendu que l'implantation exacte de la haie ne peut être confirmée à l'aide d'un certificat de localisation;

Attendu la recommandation 011-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 10 septembre 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la recommandation 011-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-338

DÉMISSION DE MONSIEUR NORMAND FAVREAU.

Attendu que monsieur Normand Favreau a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 3 septembre 2014;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Normand Favreau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

De remercier monsieur Normand Favreau pour l'excellent travail qu'il a effectué au sein du Comité consultatif d'urbanisme depuis 14 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-10-339

RÉSOLUTION POUR NOMMER UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Attendu que monsieur Normand Favreau a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 3 septembre 2014;

Attendu la résolution 2012-01-044 qui nommait comme substitut monsieur Alain Lépine, advenant le cas d'une démission ou désistement d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De nommer monsieur Alain Lépine à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège no. 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2014-10-340 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de féliciter la famille Marcel Chagnon et Marguerite Bernier qui a été honorée au « Rendez-vous des papilles » souper hommage à l'Agriculture familiale, qui a permis d'honorer 21 familles et personnalités issues du monde agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 23.

M. Pierre Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Demande combien de temps à monsieur Côté pour tailler sa haie de cèdres, afin que celle-ci soit conforme au règlement municipal.
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Item 5.2. Est-ce qu'il y a une explication pour l'exemption de taxes pour les Chevaliers de Colomb ?
M. Pierre Chagnon et Évelyne Boyce	<ul style="list-style-type: none">• Se questionne concernant les numéros civiques qui ne coordonnent pas.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes [20;26].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date